



Lou Tambourinaire



FÊTE DES
MÈRES
25 MAI

SOMMAIRE :

- P.02 Le mot du maire
- P.03 Conseil municipal
- P.06 La mairie
- P.06 Nos habitants
- P.07 La bibliothèque municipale
- P.08 Informations importantes
- P.16 La vie associative
- P.17 Les manifestations
- P.18 Retour sur les évènements passés
- P.19 Les manifestations autour de Faux
- P.20 Communauté de communes
- P.21 Permanence des organismes
- P.22 Liste des commerçants, artisans et professions libérales
- P.23 Memento des numéros utiles et messes



RETOUR EN IMAGE
L'ÉQUIPE DE L'EXPO PEINTURES

Mesdames, Messieurs, chers administrés.

Le printemps est enfin arrivé, apportant avec lui une bouffée d'air frais et un regain d'énergie dans notre belle commune. Ces mois d'avril et de mai s'annoncent riches en événements et en moments de partage, dans la continuité des mois précédents, et nous sommes ravis de vous les présenter dans notre bulletin.

C'est aussi un moment important dans l'année, avec le vote du budget 2025, entouré de contraintes liées à la situation nationale qui impacte directement nos collectivités, les communes devant faire face à une réduction significative de dotations de l'État. Cette instabilité nous oblige à une vigilance renforcée dans la gestion de nos finances locales.

« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare ». Cette citation de Maurice Blondel prend tout son sens aujourd'hui.

Dans ce contexte d'incertitude, notre responsabilité est de garantir une gestion prudente tout en préservant les services essentiels à notre population. Chaque euro dépensé doit l'être avec discernement, dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

Si le contexte nous impose des choix budgétaires rigoureux, il ne doit pas pour autant éteindre nos ambitions. Le conseil municipal et moi-même restons profondément attachés à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre. La sobriété financière n'exclut pas la richesse des projets et des initiatives qui font la vitalité de notre collectivité.

C'est par la créativité et l'innovation dans nos choix que nous continuerons à développer des services et des espaces qui contribuent à l'épanouissement de chacun, tout en respectant nos contraintes budgétaires.

Ce début d'année est également un moment important vécu par l'équipe administrative avec le départ de Michelle à qui nous souhaitons une très bonne retraite, après avoir fait vivre la création de la bibliothèque ainsi que la conduite et l'animation de l'Agenda 30, diversifiant fortement les services municipaux.

Nous souhaitons la bienvenue à Emilie qui prend le relais, pour poursuivre et conforter l'animation de la bibliothèque, ainsi qu'à Christelle qui prend en charge l'accueil et la gestion de l'agence postale communale. Ces deux missions assurées par la commune, reflètent une réelle volonté d'apporter une diversité et une proximité des services auprès de notre population.

Je finirai mon édito, par un constat négatif une nouvelle fois, sur le comportement et les gestes d'incivilité vécus au quotidien, avec des dépôts sauvages au pied des bornes (BAV) de plus en plus nombreux, et la présence de déjections canines au sein du village, et dans les pelouses. Des mesures de sanctions sévères sont à l'étude pour pallier à ces comportements intolérables.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent mois de printemps, rempli de fleurs et de bonheur.



*Le Maire,
Alain Legal*



Les CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2025

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absents excusés : BERNARD Christophe, DEMBRI Kamel, HUARD Anne
M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 18 décembre 2024 est adopté par 12 voix. Le conseil souhaite qu'une demande de participation financière soit sollicitée auprès de la CCPSP pour l'éventuelle venue du Théâtre du Roi de Cœur.

Ordre du jour :

- 1 Recrutement contrat saisonnier pour l'agence postale,
- 2 ATD24-Convention ATMO pour l'aménagement d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) et d'un logement dans un bâtiment existant,
- 3 Convention fourrière 2025-SPA,
- 4 Renouvellement ligne de trésorerie la Banque Postale,
- 5 Encaissement chèque remboursement frais expert,
- 6 Multisport tour 2025,
- 7 Devis remplacement infrarouge stade
- 8 Contingents incendie communaux-proposition de protocole de versement par échéance
- 9 Dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente
- 10 Travaux de réparations et d'étanchéité à l'église

Questions diverses

1 **Recrutement contrat saisonnier pour l'Agence Postale Communale**

Suite au départ de Coralie, nous devons recruter un agent pour l'Agence Postale Communale (APC). Mr le maire a rencontré une dizaine de candidates.

Mr le maire propose d'embaucher un agent contractuel pour accroissement saisonnier à compter du 24 Janvier 2025 pour une durée hebdomadaire de 17h30 heures. Il est proposé dans un premier temps une durée de 2 mois + 6 mois de renouvellement (soit 8 mois).

Nous devons choisir un autre mode de recrutement et un autre contrat après le renouvellement. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil municipal valide le recrutement de cette personne, dans le cadre présenté, par 12 voix.

2 ATD 24 – Convention ATMO pour l'aménagement d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) et d'un logement dans un bâtiment existant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a demandé à l'ATD une étude de faisabilité pour l'aménagement de la MAM et d'un logement dans un bâtiment existant (Maison HAMADI) ce qui a été fait et présenté en conseil.

L'ATD24 a été sollicité pour nous aider et nous assister tant pour l'élaboration des documents que pour la procédure de recrutement de l'équipe à la maîtrise d'œuvre de cette opération comme cela a été fait pour les précédents projets (mairie, cabinet des infirmières, halle). Cette aide passe par une convention qui intègre les 4 phases suivantes :

- Phase 1 : Préparation de la consultation et rédaction du programme de l'opération (calendrier, concertations, rédaction, publicités)
- Phase 2 : Assistance au choix du maître d'œuvre (analyse des offres, animation et assistance aux négociations...)
- Phase 3 : Assistance au choix des bureaux de contrôle et coordinateur SPS
- Phase 4 : Accompagnement technique avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue (s'arrête avec la remise de l'Avant-Projet Définitif APD)

La rémunération de l'ATD pour ces missions est d'un montant de 3 800,00€ HT soit 4 560,00 € TTC

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'agence technique départementale.

Le conseil municipal valide la convention avec l'ATD24 par 12 voix.

3 Convention fourrière 2025 – SPA

Nous avons reçu la convention fourrière pour l'année 2025. Le tarif fixé est de 1,05 euros par habitant pour un montant total de 693€. Mr le maire rappelle les services rendus sur l'année passée par la SPA.

Le conseil municipal valide la convention avec la SPA par 12 voix.

4 Renouvellement de la ligne de trésorerie banque postale

Il est proposé de renouveler une ligne de trésorerie de 50 000€ qui arrive à échéance. Elle est nécessaire pour finir de régler les travaux actuels (halle, local de stockage et local de vente) dans l'attente des subventions dont le versement est toujours long. Pour rappel nous attendons environ 350 000€ de subventions et 100 000 € de FCTVA.

Les conditions de la Banque Postale sont de 3,82% (contre 4,83% en 2024) avec des frais de commission de 0,2%.

Le conseil municipal valide le renouvellement de la ligne de trésorerie de 50 000€ auprès de la Banque Postale par 12 voix.

5 Encaissement chèque remboursement frais expert

Nous avons dû faire appel à un expert judiciaire pour la maison se trouvant en situation de péril aux Grèzes, à ce titre nous avons reçu un chèque de GROUPAMA d'un montant de 2088.30 € correspondant au montant dépensé par la commune.

Le conseil municipal autorise l'encaissement du chèque GROUPAMA de 2088.30 € par 12 voix.

6 Multisport tour 2025

Comme l'année dernière, il est proposé de : soutenir les actions permettant la découverte multisport pour les jeunes afin de favoriser la pratique sportive :

- par le versement d'une participation financière à hauteur de 10 € par enfant habitant la commune inscrit à la journée Multisport pour les vacances de pâques,
- en mettant à disposition :
 - le city stade
 - le terrain d'entraînement de Football
 - le parcours sportif
 - les vestiaires et WC attenants au stade de football
 - et en cas de mauvais temps salle des fêtes de FAUX.

La date proposée est le mercredi 23 avril.

Le conseil municipal valide la proposition et le montant de l'aide par 12 voix.

7 Devis remplacement infrarouge stade.

Mr le maire informe d'un problème avec les réglettes de chauffage des vestiaires du football. Dans l'urgence et pour éviter des problèmes de mises en danger des personnes un devis de remplacement des émetteurs de chauffages pour les vestiaires du stade a été demandé et reçu pour un montant de 325 € HT soit 390 € TTC.

Le conseil municipal valide le remplacement des réglettes et le devis présenté par 12 voix.

8 Contingents incendie communaux – proposition de protocole de versement par échéance

Le montant définitif pour l'année 2025 pour la commune s'élève à la somme de 22 690 euros.

Il est possible de mensualiser ce montant en validant un protocole d'accord relatif au versement par échéance avec le SDIS.

Le conseil municipal valide le protocole de mensualisation proposé par le SDIS24 par 12 voix.

9 Dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget.

Le conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % de celles de 2024, avant le vote du budget. Cette autorisation permet d'anticiper de façon encadrée le vote du budget et d'éviter des convocations du conseil dans l'urgence.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à mandater des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % de celles de 2024 par 12 voix.

10 Travaux de réparation et d'étanchéité à l'Eglise

Nous avons reçu un devis de fourniture et pose de protections en zinc pour les dessus des frontons de l'Eglise pour un montant de 5 980 € HT. La pose de ces protections en zinc assurera une étanchéité efficace et pérenne.

Le conseil municipal valide la pose de protections en zinc et le devis présenté par 12 voix.

INFORMATIONS DIVERSES

- contrôles obligatoires : le devis reçu de la société SOCOTEC pour les nouveaux bâtiments à contrôler étant élevé (1100€) Mr le maire souhaite mettre en concurrence différentes sociétés de contrôle, ce que valide le conseil

- vœux du département : le lundi 27/01 à Bergerac

- questions sur BAV : suite à la période des fêtes des élus font remonter l'état déplorable sur certains secteurs très passants et le manque d'entretien du SMD3. Cette problématique est particulièrement marquée pour la période des fêtes de fin d'année. La pose de caméras est envisagée et les contrôles par des agents assermentés devraient se multiplier...

Fin du conseil : 22H10



A propos de la

MAIRIE



Nos

Horaires

Lundi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h30
Mercredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h30
Vendredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h30



Les

Horaires de la poste

Lundi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h00
Mercredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h00
Vendredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h00

Nous souhaitons la bienvenue

à *Christelle*

qui tient désormais l'agence !

Nos HABITANTS



Bienvenue au Monde !

Augustin BÔLE, né le 25 février
Mattia SAMMARTANO, né le 27 février
Toutes nos félicitations aux parents !



Nouveaux habitants :

Derk BOS et Marjolein BIJLARD
Bienvenue à Faux-en-Périgord !

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

Pensez à télécharger Panneau Pocket !

C'est l'application gratuite et sans pub qui vous permet d'être alerté sur les informations de la commune. Il suffit juste de la télécharger et de mettre Faux en favoris.

Vous pouvez également consulter les informations de la commune depuis votre ordinateur sur le site : <https://app.panneaupocket.com/>



Le brûlage des déchets verts :

Le brûlage des déchets verts est **interdit** du 1er mars 2025 jusqu'au 30 septembre 2025.

Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est également et formellement interdit toute l'année.



Les horaires de tonte et d'utilisation de petits matériels de jardinage, travaux, etc...:

Valable toute l'année :



Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

Rappel aux professionnels des espaces verts et paysagistes : ils sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.



A propos de la **BIBLIOTHÈQUE**



Les Horaires de la bibliothèque

Lundi — 16h30 - 17h30

Mercredi — 10h00 - 12h00
17h00 - 18h00

Samedi — 10h00 - 12h00



Une nouvelle page se tourne pour la bibliothèque...
Michelle tire sa révérence et nous lui souhaitons de belles aventures
pour son nouveau récit à écrire !

Et pour ouvrir ce nouveau chapitre,
nous accueillons **Émilie** qui sera désormais votre nouvelle référence !

A cette occasion, les horaires de la bibliothèque
sont légèrement modifiées :

À partir du 1er avril

LES HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Lundi: 16h30-17h30
Mercredi: 10h-12h 17-18h
Jeudi: réservé aux scolaires
Samedi: 10h-12h

FAUX
en Périgord



15 Rue des Fargues - 24560

Telephone : 05.53.24.32.40
Courriel : mairie@fauxenperigord.fr

AVIS AU PUBLIC

Objet : Un échange de terrain avec changement d'assiette est prévu pour assurer la continuité du chemin rural situé au lieu-dit « le Bois de Pichot » sur le territoire communal de Faux-en-Périgord.

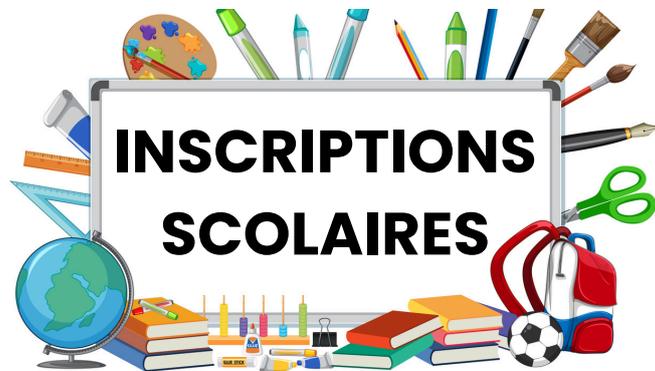
**Ce chemin est identifié au cadastre, sans numéro, à proximité des parcelles cadastrées :
000 / 0C / 0902, 000 / 0C / 1005, 000 / 0C / 1006, et 000 / 0C / 1007.**

Il relie la VC 101 Route les Grèzes à la RD n °22 - Route d'Issigeac.

Le dossier avec plans ainsi qu'un registre d'observations seront mis à disposition du public en mairie pendant un mois du 31 Mars 2025 au 30 Avril 2025 aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le public pourra consulter le dossier et s'il le souhaite formuler des observations.





Peuvent être admis les enfants nés en 2022 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2025).

L'inscription s'effectue dans un premier temps auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement.

Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement). Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'admission des élèves en classe de Toute Petite Section (TPS) est subordonnée à l'accord préalable de la directrice de l'école, au vu des effectifs et du profil de la classe, et également des places disponibles. Concernant les enfants nés dans le premier semestre 2023, leur inscription préalable en TPS est obligatoire, et ils doivent intégrer l'école au plus tard au retour des vacances de Noël.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes :

- L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX-en-PÉRIGORD, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS, SAINT CERNIN DE LABARDE et scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire s'effectue à l'école publique de Faux.

L'inscription se fera donc à la mairie de Faux-en-Périgord.

- Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à l'école publique d'Issigeac, et l'inscription se fera donc à la mairie d'Issigeac.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23, avenue de la Bastide - 24500 Eymet ou par courriel : cc.portesudperigord@orange.fr). Votre demande sera examinée par une commission d'inscription dans les plus brefs délais.

Sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, la directrice ou le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il vous faut obligatoirement prendre rendez-vous au préalable :

Ecole de Faux : 05 53 24 32 17

Ecole d'Issigeac : 05 53 58 70 71

Nous rappelons que l'instruction est obligatoire à partir de trois ans. Si des familles font le choix de l'Instruction dans la famille, il est de leur ressort de se rapprocher de leur mairie ainsi que de contacter la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Dordogne.

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, **il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées avant le 15 juin 2025.**

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La Municipalité vous invite à la
Cérémonie de la commémoration de l'Armistice
JEUDI 8 MAI 2025

à 11h00 - devant le Monument aux Morts

Suivie d'un vin d'honneur offert à la Mairie



Recensement citoyen



Bientôt 16 ans ?
PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



C'est obligatoire!

INSTAGRAM
@armees.jeunesse

LINKEDIN
Direction du service national et de la jeunesse

X
@DSNjeunesse

YOUTUBE
@SGArmees





RÉSEAU PUBLIC FIBRE - INFO NATHD
L'ÉLAGAGE

+ d'info sur : www.nathd.fr

www.nathd.fr 0 806 806 006

Service gratuit
- prix appel

● L'élagage garantit l'accès de tous au service public de la Fibre

Comme le réseau de télécommunications cuivre historique, le réseau public de fibre optique est déployé en souterrain ou en aérien sur des poteaux. En aérien, l'élagage régulier de la végétation aux abords du réseau garantit la qualité du service de télécommunications et la sécurité des personnes et des biens.

La végétation qui endommage le réseau (par chute d'arbre, de branches ou frottement sur les câbles...) qui empêche sa maintenance ou le raccordement d'un usager à la Fibre est une cause importante de service dégradé ou coupé.

De plus, les risques de chute de branche et de coupure des services de téléphonie et d'internet augmentent considérablement lors de phénomènes climatiques violents. Ceci peut s'avérer lourd de conséquences pour les usagers (particuliers, entreprises, collectivités...) et leur sécurité, notamment en cas d'urgence (personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc.)

Un élagage régulier et conforme aux normes en vigueur constitue donc un enjeu majeur pour la qualité et la pérennité du service public de la Fibre qui a vocation à remplacer le réseau de télécommunications cuivre d'ici 2030.

➔ Que dit la Loi ?

Article L51 du Code des postes et des communications électroniques :

«Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, (...) que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public.»

Si le propriétaire ne réalise pas les travaux d'élagage, ce même article autorise, après notification au propriétaire et au Maire, l'exploitant du réseau à procéder aux opérations d'entretien aux frais du propriétaire.



La responsabilité du propriétaire est engagée

- 1- Les propriétaires des arbres et de toute végétation sont responsables de leurs entretiens
- 2- Un réseau coupé par une branche engage la responsabilité du propriétaire de l'arbre
- 3- Dans le cadre des contrats d'assurance Habitation, la responsabilité civile du propriétaire peut prendre en compte les dommages causés par ses arbres (se renseigner auprès de l'assureur).

Le réseau public Fibre peut être porté par 3 types de poteaux différents

En aérien, le réseau public Fibre peut être déployé sur des poteaux mutualisés porteurs d'autres réseaux ou sur des poteaux dédiés au réseau Fibre :

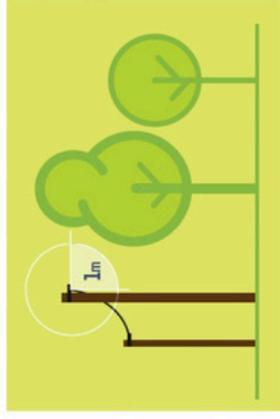
- 1- Les poteaux exploités par ORANGE qui sont sa propriété. Ils portent le réseau téléphonique cuivre.
- 2- Les poteaux exploités par ENEDIS qui sont la propriété des Syndicats d'énergie. Ils portent le réseau électrique basse tension.
- 3- Les poteaux exploités par NATHD. Ils portent uniquement le réseau public Fibre. L'étiquette présente sur le poteau mentionne le Syndicat mixte numérique propriétaire du poteau.

Dans tous les cas, une étiquette signale la présence de la Fibre sur le poteau.

La couleur varie selon les réseaux : verte pour les poteaux exploités par Orange ou Enedis et principalement blanche sur les poteaux du réseau public Fibre.



La bonne distance d'élagage dépend des réseaux présents sur les poteaux



Les poteaux et câbles des réseaux de télécommunications (exploités par Orange et NATHD) doivent être complètement dégagés de toute végétation d'au moins un mètre.

En cas d'infrastructure mutualisée avec le réseau électrique, la distance d'élagage dépend du type de ligne électrique. Dans ce cas, rapprochez-vous d'ENEDIS afin de connaître les règles d'élagage à appliquer.

ATTENTION : Aucun élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS. De plus, une habilitation est requise pour travailler dans un environnement électrique.

➔ Comment s'assurer des normes d'élagage à respecter ?

La Déclaration de Travaux à proximité de réseaux (DT-DICT) est la solution la plus fiable. Elle permet d'obtenir un retour exhaustif de l'ensemble des exploitants des réseaux sur les normes et réglementations en vigueur.

+ d'info sur le site officiel de l'Ineris : www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr

Les bonnes pratiques

- Faire appel à un professionnel pour limiter les risques d'accident en cas d'élagage complexe
- Ne jamais monter sur les poteaux
- En plus des lignes, dégager aussi les accès au niveau des poteaux, car les opérateurs peuvent intervenir avec des nacelles pour les opérations d'exploitation du réseau (maintenance, raccordement...)
- En cas de risque de détérioration de câble fibre ou de poteau (câble trop proche des branches par ex.), il est possible de solliciter le Syndicat mixte numérique du département afin de demander une prestation de

dépense/repose du câble.

- Demander une autorisation d'occupation du domaine public de la Mairie si le chantier d'élagage doit empiéter sur le domaine public et signaler le chantier selon la réglementation en vigueur.
- Entretenir régulièrement la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes et des poteaux (de septembre à mars de préférence).
- Anticiper, ne pas planter sous les lignes ou trop près des poteaux ou en tenant compte des distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- Il n'est pas demandé d'abattre les arbres, seule la végétation qui ne respecte pas les normes de distances est à élaguer.

avec le soutien de

Un réseau public financé par vos collectivités



Pour plus de renseignements : www.nathd.fr

0 806 806 006

Service gratuit
- prix appel



Urbanisme : travaux et aménagements

Le printemps est là et vous envisagez de faire des travaux sur votre maison ou votre terrain ?

Abri de jardin, piscine, terrasse couverte, modification de façade, changement de couleurs, agrandissement, clôture, etc...

L'infographie ci-dessous récapitule succinctement les autorisations d'urbanisme nécessaires.

Cependant chaque projet et chaque terrain est différent : superficie, zonage au PLUi...

Avant tous travaux, n'hésitez pas à contacter la mairie pour vous renseigner, pour savoir si votre projet est envisageable, et quelles démarches seront nécessaires avant d'entamer les travaux.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr





Divagation et errance des animaux domestiques

Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci.

La divagation n'est définie précisément par la loi que pour les chats et les chiens, selon les critères suivants :

- **pour les chats** : tout chat "identifié" trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître, et qui n'est pas sous sa surveillance immédiate; tout chat "non identifié" qui serait saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui, ou encore, à plus de 200 mètres des habitations ;
- **pour les chiens** : les chiens abandonnés, livrés à leur seul instinct ; tout chien éloigné de plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable, qui n'est plus sous la surveillance effective de celle-ci ou qui se trouve hors de portée de voix permettant son rappel, est aussi considéré en divagation.

Pour le bien-être de votre animal, et pour celui de tous, vous devez mettre en place toutes les mesures nécessaires pour que votre animal ne soit pas en état de divagation sur la commune.

Outre pour sa sécurité, la divagation de chiens peut générer d'autres nuisances :

- danger sur les routes,
- attaque de poulailler,
- déjections,
- conflits avec d'autres chiens,
- etc...

Les chiens errants peuvent être mis en fourrière, ce qui nous arrive plusieurs fois par an.

Si votre animal n'est ni tatoué, ni pucé, vous pouvez toujours le faire auprès d'un vétérinaire. En cas de perte ou de fuite, son identification n'en sera que simplifiée.



RAPPEL - déjections canines

Encore trop de déjections canines sont retrouvées sur nos trottoirs et dans nos espaces de balade.

Des distributeurs de sacs pour les ramasser ont été installés à 3 endroits :

Place de l'Octroi, Chemin Blanc et Place du Foirail.

Pourquoi les utiliser ?

➤ Pour une question de sécurité : il vaut mieux avoir la main dans le sac que le pied dedans... ça glisse moins !

➤ Pour une question de salubrité publique : les déjections canines mettent du temps à se dégrader et contiennent des bactéries pouvant être dangereuses pour la santé, et on sait combien nos enfants aiment ramasser tout ce qu'il y a par terre...

➤ Lui ne peut pas ramasser. Vous, OUI !

➤ Et parce que c'est la loi qui le dit : les déjections canines sur la voie publique sont considérées comme des dépôts sauvages ; ne pas les ramasser est passible d'amende (article R.632-1 du Code pénal).

C'est un petit geste qui marque le respect et qui permet de contribuer à un cadre de vie agréable pour tout le monde.



La mise à disposition de sacs à déjections est un service proposé par la Commune afin de valoriser la démarche. Cela vient en complément des sacs que vous pouvez vous procurer par vous-mêmes.



Caméras de surveillance privées

Pour lutter contre les cambriolages, vous avez peut-être installé une caméra à votre domicile.

Ces dispositifs doivent toutefois respecter la vie privée des personnes filmées, des voisins, des visiteurs et des passants : des précautions sont à prendre pour leur installation.

- Les particuliers ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété (par exemple, l'intérieur de la maison, le jardin...). **Ils n'ont pas le droit de filmer la voie publique**, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant le domicile.
- Si la caméra est utilisée en dehors de la sphère strictement privée (intervenants tels que aide à domicile, baby-sitter...), les personnes concernées doivent être informées.
- Le droit à l'image des personnes filmées doit être respecté (y compris celui des membres de la famille).

Renseignez-vous sur :

<https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-chez-soi>



Débroussaillage

Débroussailler consiste à réduire sur un terrain la masse des matières végétales de toute nature (herbes, branchages, feuilles...). Il s'agit de créer des discontinuités entre :

- la végétation haute (arbustes et arbres) et la végétation basse (herbes, plantes...);
- les végétaux d'une même taille ;
- les végétaux et les bâtiments.

Ces discontinuités permettent de diminuer le risque d'incendie, et en cas de feu de freiner la propagation de celui-ci et baisser son intensité. Plus un arbre sera éloigné d'une habitation ou d'un autre arbre, plus le feu aura des difficultés à se propager ; et de manière générale, moins il y a de matière combustible présente, moins le feu sera puissant.

Dans certains territoires particulièrement exposés aux risques de feux de forêt, le débroussaillage est obligatoire sous peine de se voir infliger une sanction administrative voire pénale. Même si votre terrain n'est pas soumis à l'obligation légale de débroussaillage, ce dernier est tout de même recommandé si votre habitation est proche d'une zone boisée. Le débroussaillage permet notamment d'assurer la protection de votre maison. En cas d'incendie, vous pouvez ainsi y rester confiné le temps nécessaire sans vous mettre en danger en prenant votre voiture par exemple.

Comment bien débroussailler votre terrain ?

- supprimer les arbustes situés sous les arbres ;
- couper les branches ou les arbres en contact avec votre maison ;
- réduire la masse de végétaux présents au sol ;
- tailler vos haies ;
- élaguer les branches basses des arbres ;
- ne pas conserver les déchets verts issus du débroussaillage.



Le débroussaillage doit être réalisé chaque année. Il est conseillé d'effectuer les actions de coupes d'arbres et d'arbustes pendant l'hiver ; les opérations sur la végétation basse peuvent, pour leur part, être effectuées jusqu'à la fin du printemps. Vous pouvez aussi faire appel à un professionnel, qui possède les connaissances et les outils nécessaires.

À noter : vous pouvez utiliser en compost individuel les déchets verts produits à la suite du débroussaillage de votre terrain.

Rappel horaires de tonte, d'utilisation de matériel de jardinage, bricolage...

Lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés

de 10h00 à 12h00 uniquement





Votre retraite AGIRC-ARRCO

À l'approche de votre retraite, vous avez des questions sur votre situation personnelle ? Vous vous interrogez sur les modalités de départ et les dispositifs de fin de carrière (retraite progressive, carrière longue, cumul emploi retraite...) ? Vous avez besoin d'aide pour préparer vos démarches ?

Le régime de retraite complémentaire des salariés du privé propose des rendez-vous personnalisés et gratuits pour informer, conseiller et accompagner l'ensemble des actifs qui cotisent ou ont cotisé au régime complémentaire. Pour vous guider vers une retraite plus sereine, les conseillers retraite Agirc-Arrco vous accueillent pour faire le point sur votre situation professionnelle et personnelle, en face-à-face ou par téléphone.

Pour prendre rendez-vous, 3 possibilités :

- En ligne : rendez-vous sur votre espace personnel sur www.agirc-arrco.fr, rubrique « Contactez-nous » puis « Prendre un rendez-vous »,
- Par téléphone : composez le 0 970 660 660 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sans interruption,

- En agence : localisez l'agence la plus proche sur www.agirc-arrco.fr, rubrique « Mes contacts ».

Pour faire le point sur votre situation, visualiser l'ensemble de vos droits et bénéficier des services Agirc-Arrco, connectez-vous sur votre espace personnel sur www.agirc-arrco.fr.

Le saviez-vous ?

Cotiser pour votre retraite complémentaire vous donne aussi accès à un ensemble de services d'accompagnement et de prévention entièrement pris en charge par votre caisse de retraite. Vous pouvez bénéficier notamment de services pour agir et vivre sereinement la retraite et accompagner l'avancée en âge, vous aider dans votre vie d'aidant ou encore bénéficier d'un bilan de prévention pour rester en forme le plus longtemps possible.

Pour en profiter, rendez-vous sur le site internet www.centredeprevention.fr, rubrique « Je trouve mon centre » pour connaître le centre de prévention Agirc-Arrco le plus proche de chez vous.



Le SMD3 vous accompagne !

09 71 00 84 24

Le SMD3 propose un dispositif en faveur des personnes utilisant des protections pour incontinence à usage unique

Pour en bénéficier, transmettez votre demande au service usagers :

Nom / prénom / numéro d'utilisateur SMD3 / adresse / téléphone / mail

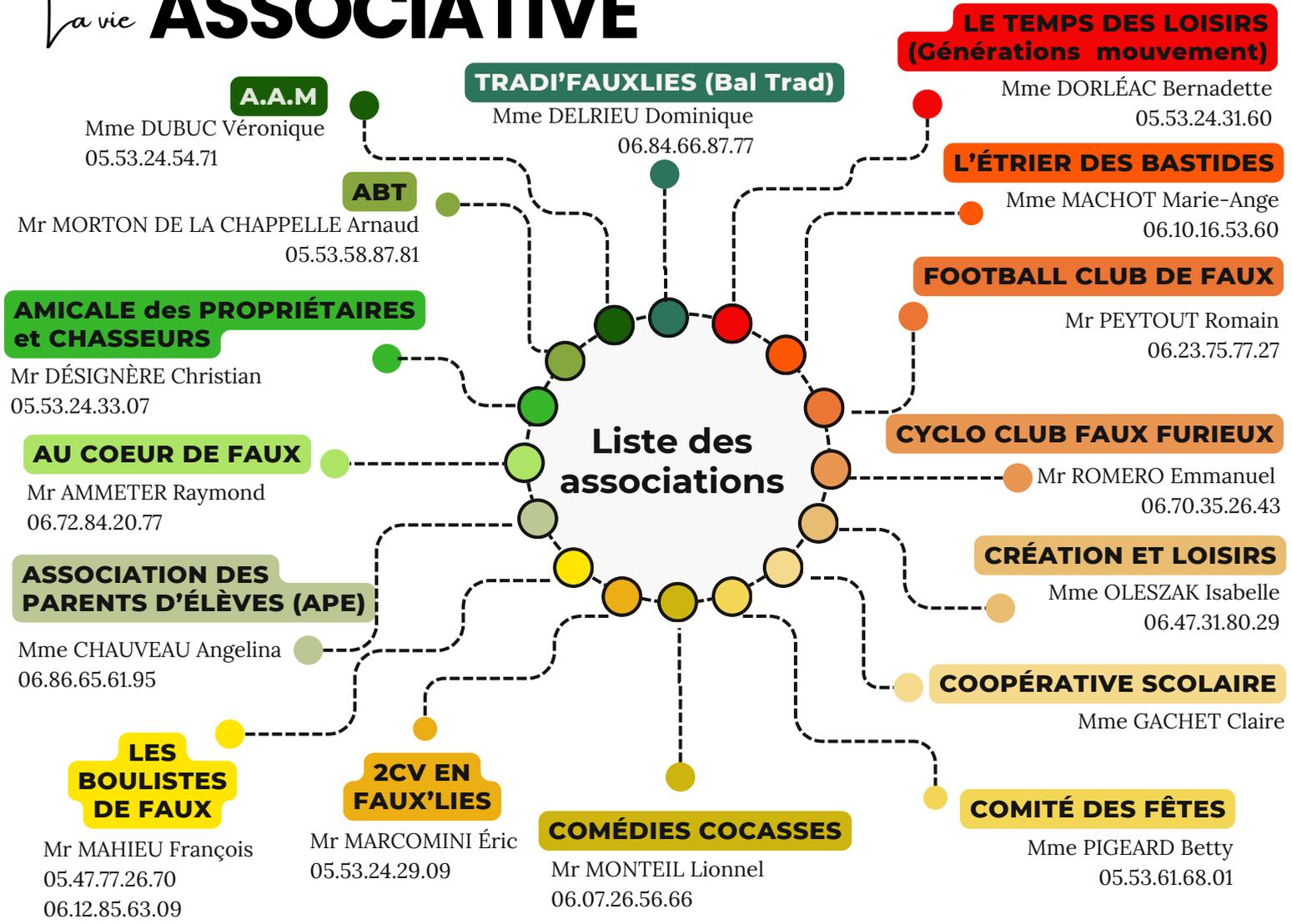
Joindre impérativement les **justificatifs d'achats** (reçus fournis par les magasins spécialisés, les pharmacies, les supermarchés) :

- **Protections pour incontinence à usage unique**
- **Alèses**
- **Poches de colostomie et urostomie...**

La demande et la transmission des justificatifs devront être renouvelées chaque année.

Courrier à envoyer à l'adresse suivante : SMD3 – CS 80024 – 24 050 PERIGUEUX CEDEX 9 ou remplir le formulaire en ligne sur smd3.fr

Pour plus d'informations : contactez le Service Usagers au **09 71 00 84 24**



AVRIL 2025
événements du mois d'avril

23 *de 9h à 17h*
MULTISPORT TOUR
Rendez-vous au Stade et city-stade
Animé par SLSCP, en partenariat avec la Mairie de Faux-en-Périgord

27 *à partir de 15h*
BALD TRAD
Rendez-vous Salle des Fêtes de Faux
Animé par Tradi'Fauxlies

MAI 2025
événements du mois de mai

1er *matin et midi*
OMELETTE A L'AILLET
Rendez-vous Place de la Mairie
Animé par le COMITÉ DES FÊTES

3 *20h00*
CONCERT DE GALA À L'ÉGLISE
Rendez-vous à l'église de Faux
Animé par IIMA (Issigeac International Music Academy)

JUIN 2025
événements du mois de juin

21 *à partir de 19h*
FÊTE DE LA MUSIQUE MARCHÉ GOURMAND
Place du Foirail
Animé par Les Boulistes de Faux

FAUX EN PERIGORD

STADE DE FOOTBALL ET CITY STADE

MERCREDI 23 AVRIL de 9 h à 17h

MULTI SPORT TOUR

GÂTEAU AUX FRUITS ET JUS DE FRUIT OFFERT

NOUS GARDONS VOS ENFANTS TOUTE LA JOURNEE
(prévoir pique nique ou plat à réchauffer)

 
25€ la journée,
20€ le 2ème enfant
de la même famille et les suivants

Inscription obligatoire:
Fabien 06 85 73 53 12
slscp24@gmail.com

Réduction de 10€ pour les enfants habitant FAUX

LE 1ER CENTRE DE LOISIRS SPORTIF ITINERANT POUR LES
6-8ANS, 9-12ANS ET 13-15ANS



ipns - ne pas jeter sur la voie publique

Les

MANIFESTATIONS

FAUX

Jeudi 1^{er} MAI 2025

9H **Marche** – rendez-vous 8h30 place de la Mairie

Café offert

- Boucle 7-8 km avec Lionel – Marche Douce
- Boucle 10 - 11 km avec Danièle

12H « **OMELETTE A L'AILLET** »

1 Apéritif
Charcuterie
Omelette à l'Aillet
Salade verte
Fromage, pain
1 boisson (vin/jus de fruit)
Dessert - Café

15€ /adulte
7€ /enfant
jusqu'à 10 ans

Uniquement sur RESERVATION
du 10 au 24 avril

07 85 35 13 92

places limitées

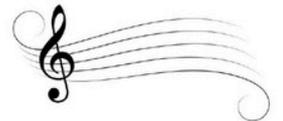
Sous le chapiteau à la Mairie
Organisé par Le Comité des Fêtes



Merci d'apporter
vos couverts.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

LES BOULISTES DE FAUX



Organisent le 21 JUIN 2025
Place du Foirail, à partir de 19h00
« La Fête de la Musique »
Marché gourmand, Soirée dansante
avec Thierry Combeau

- Viandes
- Poisson
- Burger
- Spécialités réunionnaises
- Desserts, pain
- Vin



N'oubliez pas vos couverts

Venez nombreux !

Pour tous renseignements : 06 24 40 10 55

Au Coeur de Faux

L'association Au coeur de Faux (Faux en Périgord) en partenariat avec l'Association Sous les chênes, lieu d'éveil à soi, organisent une conférence avec une invitée exceptionnelle samedi 26 avril 2025 à 20h à la salle des fêtes de Saint-Germain et Mons.

Voyage dans l'invisible : du corps à la vibration de l'être

Avec Jeanne Ayache, Docteur d'État en sciences physiques et microscopiste, retraitée du CNRS depuis 2017, Jeanne Ayache a conduit une activité de recherche sur l'étude de la structure de la matière en physique et en science des matériaux, avant de s'orienter sur l'étude du vivant en biologie moléculaire et cellulaire. Elle a complété sa formation académique par une étude poussée en médecine chinoise, médecine « quantique », musicothérapie énergétique et nutripuncture. Elle est également conférencière et auteure de nombreux articles et ouvrages scientifiques.

Le dimanche 27 avril, Jeanne Ayache animera un atelier ouvert à toutes et à tous : Soins énergétiques et quantiques de ré-harmonisation du corps vibratoire

Entrée conférence : 12€

Participation à l'atelier : 80€

Dédicace de son dernier ouvrage

Lieu : Salle des fêtes de Saint Germain et Mons

9:30 - 18:00

RENCONTRE EXCEPTIONNELLE 26 et 27 Avril

VOYAGE DANS L'INVISIBLE

Du corps à la vibration de l'Être

JEANNE AYACHE

Chercheuse émérite
physique-biologie du CNRS
Énergéticienne
Auteure et conférencière

Salle des fêtes
Saint-Germain et Mons (24520) 20H 12 € (ENTRÉE CONFÉRENCE)

sousleschenes.fr
06.23.13.58.92 80 € (ATELIER JOURNÉE)

Retour sur les ÉVÈNEMENTS PASSÉS

Création et Loisirs

L'exposition de peinture, pastel, aquarelle qui s'est déroulée les 15 et 16 mars dans la salle des fêtes a été un beau succès avec une fréquentation en hausse par rapport à l'année passée.

Une vingtaine d'adhérents de l'association Création et Loisirs ont exposé leurs peintures avec différents médiums.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir monsieur Kortarski, aquarelliste, qui a exposé quelques unes de ses œuvres ainsi que monsieur Voyneau, pastelliste, qui nous a fait le bonheur d'une démonstration.



Nous avons accueilli pour la première fois les enfants des écoles qui ont exposé leur peinture collective sur le thème de la gastronomie.

Ils ont été récompensés pour leurs œuvres.

La Présidente de l'association ainsi que les membres du CA tiennent à remercier Monsieur le maire de Faux en Périgord qui met à disposition la salle des fêtes, le personnel municipal, pour son aide précieuse, ainsi que tous les membres de l'association pour leur participation.

Belle réussite encore cette année !!!
Et nous vous disons à l'année prochaine.



Les manifestations **AUTOUR DE NOUS**

05/04 : **Concert spectacle "Tenclume des jours"** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h.

12/04 : **Musique de l'Europe de l'Est** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h.

12/04 : **Soirée dansante célibataires** / Salle des Fêtes - entrée 8€ MONSAGUEL.

13/04 : **Vide-armoire, vide-grenier** / Parking de la Banège - ISSIGEAC de 9h à 17h.

19/04 : **Jazz manouche** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h.

18/04 : **Repas Créole** - Réservations au 06 65 14 78 23 - MONTAUT à 12h.

14/04 : **Micro-Folie** / Paris Musées - Salle du Conseil, Mairie d'Issigeac - ISSIGEAC de 14h à 15h30.

21/04 : **Micro-Folie** / patrimoine local en VR 360° - Salle du Conseil, Mairie d'Issigeac - ISSIGEAC 11h-12h30 et 15h-17h

21/04 : **Château en Fête** / Place du Palais des Evêques - ISSIGEAC

21/04 : **Chasse aux œufs** - ST-CERNIN-DE-LABARDE à 10h.

28/04 : **Concert IIMA - musique de chambre** / Chemin des écoliers, Maison des Services - ISSIGEAC 18h

26/04 : **Marché aux fleurs** / ISSIGEAC 9h - 18h

26/04 : **Récital "Le dernier exil"** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h

03 - 04/05 : **Pittocha - Les Ogres de Barback - Spectacle tout public** / La Moulinette - contact et infos au 06 64 70 24 41 - Sous chapiteau - ISSIGEAC

01/05 : **Traditionnelle omelette à l'aillet** - MONMADALES.

02/05 : **Grand concert "The creation" de Haydn** / Eglise St-Félicien - ISSIGEAC 20h

SMD3, les déchèteries :

BERGERAC
R.DENIS PAPIN
05.53.57.70.66

LUNDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
MARDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
MERCREDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
JEUDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
VENDREDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
SAMEDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00

ISSIGEAC
LA GRANGETTE
ROUTE DE VILLERÉAL
05.53.73.34.46

LUNDI	14:00 - 17:45
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	14:00 - 17:45
JEUDI	FERMÉ
VENDREDI	14:00 - 17:45
SAMEDI	9:00 - 12:00 14:00 - 17:45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière. FERMÉE les jours fériés. Le règlement de collecte SMD3 est disponible en Mairie

Espace France services :

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac : franceservices.eymet@gmail.com

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr



- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET
Tel : 05.54.22.00.06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC
Tel : 05.35.02.00.12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Permanences SOLIHA :

Les permanences avec l'organisme SOLIHA sont sur rendez-vous :

- **À EYMET** : le 3ème jeudi de chaque mois - 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;
- **À ISSIGEAC** : le 2ème jeudi de chaque mois - 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



SPANC :



Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel MIGNIEZ est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr



Assistante sociale

Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES -
05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

Conciliateur de justice

Permanences de J.-M. TRICHET :
le jeudi 22 mai

- à la mairie d'Issigeac de 10h à 12h
 - à la mairie d'Eymet de 14h à 17h
- Prendre RDV auprès du secrétariat au 05.53.58.70.32

Gendarmerie Accueil

Issigeac :
Lundis/Mardis/Mercredis
de 8h30 à 12h

Eymet :
Jeudis/Vendredis/Samedis
de 8h30 à 12h

En cas d'urgence :
17

M.S.A

Sur rendez-vous par téléphone au
08.11.65.65.66
31, place Gambetta
BERGERAC
Assistante sociale MSA :
Sandrine MARCET

Permanences des organismes

P.M.I.

La **puéricultrice Flavie VERDIER** fait des consultations pour les enfants jusqu'à 6 ans
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
au 05.53.02.06.13.

Intervenante sociale gendarmerie

Permanences de P. SANTOS :

AVEC OU SANS RDV:

- à la CAF de Bergerac le mardi de 9h à 16h.
- à la CAF de Périgueux le mercredi de 8h30 à 16h.

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Portage de repas, aides aux dossiers, APA, ASH, MDPH, retraite, gestion de la RPA, aides administratives)

05.53.22.57.44

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie PHELLIPEAU dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

S.S.I.A.D - A.M.A.D.

Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.
05.53.74.26.25

PHARMACIE DE GARDE

Site :
www.3237.fr



(Application Le Pharmacien)

LISTE DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES :

ARTISANS

- CHATELET Nicolas NC Multi-services 06.46.16.33.79
nchatelet@me.com
- PIGEARD René (Multi-Services) 06.18.69.15.14
- MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) 06.22.14.32.34
- KNIGHT Nick (Parcs et Jardins) 07.44.73.18.49
- VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) 05.53.24.32.45
- GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) 06.45.65.57.56
rg24@live.fr
- MARSAL Éric (Peinture, Vitrerie) 05.53.63.21.10
- SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) 05.53.22.04.53
06.79.23.83.46
- MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) 06.88.89.30.61
- SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains - Carrelage - Plomberie-Sanitaire-Chauffage) 05.53.57.06.01
06.84.98.47.37
- LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) 05.53.24.32.58
- LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) 06.26.48.73.56

RESTAURATION

- CHEZ TACO - Restauration rapide (Sur place ou à emporter) - Rue Paul Abadie 06.71.38.26.36
- « La Marmotte » : Mr et Mme PERRIER (Camion Pizza) 06.30.35.68.19
- « Le Hom'Burger » : KIRTZ Stéphane (commerce ambulancier - restauration rapide) 07.70.70.37.15
- « Le Papangue » : Mr Clain-Darid Frantz (spécialités réunionnaises) 06.25.10.54.40

KINÉSITHÉRAPEUTE

- Annie AMMETER - 894 Route d'Issigeac 06.07.63.18.95

BIEN-ÊTRE

- NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE : Amélie RUSCON 06.76.04.60.74
- COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO - Guylaine DARIN 06.81.41.60.62
- GÉOBIOLOGUE - LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX : Raymond AMMETER 06.72.84.20.77
- CRÉATRICE DE BIJOUX EN PIERRES NATURELLES ET PRATICIENNE EN ÉNERGÉTIQUE : Elsa RISCHMANN 06.61.35.43.65
- ENSEIGNANTE DE YOGA, MASSAGES AYURVEDIQUES ET SOINS ÉNERGETIQUES : Martine GOAVEC 06.48.65.60.08

ASSISTANTE MATERNELLE

- MAHIEU Brigitte - 52 Rue Neuve 06.24.40.10.55
05.47.77.26.70

COMMERÇANTS

- Centre Équestre, Poney-Club, Camping LA MÉTAIRIE DU ROC (AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE) - 642 Route de Lanquais 05.53.24.32.57
- ASC Delphine Assistante administrative 07.84.84.53.09
- CHARTIER Ludivine - Conseillère immobilière 06.43.08.79.98
ludivine.chartier@optimhome.com
- CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure - 56 Rue Paul Abadie 05.53.27.24.54
- DEGUILHEM Kevin - LDLOC24 (location chambres froides) 06.37.90.98.27
ldloc24@gmail.com
- FAUX'LIES GOURMANDES (Pâtisserie, point de vente boulangerie) - 137 Rue Neuve 06.13.17.06.79
- GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane 05.53.61.84.01
06.07.45.31.64
- LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon 06.77.04.19.91
- LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) - 264 Route Les Grèzes 06.17.68.52.13
- MACHOT Delphine - Agent Commercial Immobilier 06.17.18.18.66
- PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile - 886 Route de Beaumont 06.37.44.90.61
- SORS T'COUVERTS (location vaisselles, tables, chaises, etc... pour l'évènementiel) 06.09.81.57.34
- VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) - 17 Rue Albert Guillaume 05.53.24.32.45
- VIVAL - Stéphane et Sandrine D'ARMAGNAC de CASTANET Alimentation - Bar-Tabac - Presse régionale - 159 Rue Albert Guillaume 05.24.10.69.71

CABINET INFIRMIER

Permanence tous les matins hors dimanche (uniquement sur rdv)

- G. ARNAL 06.88.20.28.57
- C. CHASTENET
- J. DOITTEAU-POZZER
- D. HUBY
- 23 rue de la Poste

GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

- BOILLIN Gérard et Françoise (Gîte et meublé de tourisme) - 242 Chemin de la Genèbre 06.77.86.11.86
- BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard 06.40.07.32.11
06.28.29.31.67
- DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde 05.53.57.76.82
www.chateaufort.com
- DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde 01.47.47.09.17
06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com
- KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) - Les Grèzes 07.77.32.21.96
- LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) - "Les Bénéchies" 06.87.85.51.97



MEMENTO DES NUMÉROS UTILES



GENDARMERIE D'ISSIGEAC :

- 05.53.73.52.80

MAIRIE DE FAUX :

- 05.53.24.32.40
- mairie@fauxenperigord.fr

AGENCE POSTALE DE FAUX :

- 05.53.24.32.40

BIBLIOTHEQUE DE FAUX :

- 05.53.22.91.55
- bibliothequefaux24@gmail.com

LA POSTE à ISSIGEAC :

- 3631

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD :

- Accueil : 05.53.22.57.94
- École d'Issigeac : 05.53.58.70.71
- École de Faux : 05.53.24.32.17
- SPANC (Assainissement Non Collectif) : 07.87.11.97.49

AMAD Sud-Bergeracois-SSIAD (Association Maintient A Domicile)- EYMET :

- 05.53.74.26.25
- amad.sb@orange.fr

CIAS (centre intercommunal d'action sociale) - EYMET (standard, demander le CIAS) :

- 05.53.22.57.94

OFFICE du TOURISME :

- ISSIGEAC : 05.53.58.79.62
- EYMET : 05.53.23.74.95

DÉCHETTERIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.73.34.46

AMBULANCES d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.73.83

EURL TAXIS FRANCOIS :

- FAUX : 06.31.25.93.05
- ISSIGEAC : 06.74.84.39.39

HÔPITAL - BERGERAC :

- 05.53.63.88.88

PHARMACIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.60.64

PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES) :

- 3237 ou 3237.fr

CABINET MÉDICAL (ISSIGEAC et BOUNIAGUES) :

- Dr LAGORCE : généraliste (Issigeac) : 05.53.58.71.33
- Dr FERRER : généraliste (Bouniagues) : www.doctolib.fr

INFIRMIÈRES à FAUX :

- G. ARNAL
 - C. CHASTENET
 - J. DOITTEAU-POZZER
 - D. HUBY
- 06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES) :

- C. AGBODJAN - K. BARREAU (Issigeac) : 06.84.36.12.83 ou 05.53.74.85.58
- N. DECLE, L. MOUTOU et S. DUBOIS (Bouniagues) : 06.64.89.85.44
- L. BLOT (Bouniagues) : 06.10.71.00.34
- S. BODIN et M. RAYNAUD (Saint-Aubin) : 06.58.25.69.63

KINÉSITHÉRAPEUTES :

- A. AMMETER (Faux) : 06.07.63.18.95
- S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (Issigeac) : 05.53.24.12.37
- A. et C. COZMA (Bouniagues) : 06.19.50.55.10 - 05.24.10.56.20

OSTÉOPATHES :

- T. OUDOUL (Issigeac) : 06.82.08.87.79
- M. DHELIAS (Issigeac) : 05.53.63.90.50
- M. CHAPUIS (Bouniagues) : 06.72.65.41.21
- E. JOSIFOFF (Saint-Aubin) : 06.44.66.16.08

PÉDICURE PODOLOGUE :

- C. ROUBY et N. EL WAHIDI (Issigeac) : 05.61.69.36.06
- F. CORREIA et L. BAROU (Issigeac) : 06.37.42.17.99

PSYCHOPRATICIENNE :

- P. TOURRES (Boisse) : 06.88.55.78.93

PSYCHOPRATICIEN CAYCEDIEN

SOPHROLOGUE (Issigeac) :

- E. PIOTIN : 06.81.20.01.57

VÉTÉRINAIRE (MONSAGUEL) :

- Dr LIENASSON Diane : 05.53.74.21.68

SOUS-PRÉFECTURE BERGERAC :

- 05.53.02.24.24

CENTRE DES IMPÔTS DE BERGERAC :

- 05.53.63.67.20

E.D.F Dépannage :

- 09.72.67.50.24

SAUR Accueil client et branchement :

- 05.81.31.85.03

SAUR Dépannage 7j/7j :

- 05.81.91.35.05

SMD3 (collecte des ordures ménagères) :

- 09.71.00.84.24

DAC CROIX ROUGE - BERGERAC :

- 05.53.61.08.46

AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord :

- 05.53.22.25.25
- www.bergerac.aeroport.fr

PAROISSE St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) :

- 05.53.23.82.10
- <https://eymet-paroisse.jimdo.com>

LES MESSES :

Jeudi Saint : 17 avril 18h
Célébration unique à ISSIGEAC

Pâques : dimanche 20 avril 10h30
Messe unique à EYMET

Messes le dimanche matin :

- 9h30 à ISSIGEAC
- 11h15 à EYMET

